

Crise de légitimité ou légitimation par les crises ? Etats d'urgence, d'exception et de nécessité

Massimo Cuono
Université de Bergame

Sociétés politiques comparées

40, octobre-décembre 2016

ISSN 2429-1714

Article disponible en ligne à l'adresse : http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n40.pdf

Citer le document : Massimo Cuono, « Crise de légitimité ou légitimation par les crises ? Etats d'urgence, d'exception et de nécessité », *Sociétés politiques comparées*, 40, octobre-décembre 2016.



Crise de légitimité ou légitimation par les crises ? Etats d'urgence, d'exception et de nécessité

Massimo Cuono

La *crise de légitimité* des systèmes politiques est un thème désormais classique de la littérature critique et du débat contemporain¹. Seraient touchés par ce processus de délégitimation tant les institutions étatiques – du Parlement à l'administration – que les corps intermédiaires reliant l'Etat et la société – des partis aux syndicats –, d'autant que la crise économique de 2007 semble avoir ébranlé au moins partiellement la confiance dans les mécanismes capitalistes². Le succès de leaders et de mouvements qui critiquent les élites politiques et économiques et dénoncent la crise de la politique en recourant à des arguments anti-establishment – les victoires remportées par des figures telles que Donald Trump, Marine Le Pen ou Beppe Grillo en sont l'exemple le plus évident – contraste fortement avec l'euphorie qui suivit la fin de la guerre froide. Ainsi l'année 1989 avait-elle pu apparaître à certains observateurs comme le « point final de l'évolution idéologique de l'Humanité³ », la fin de l'Histoire conçue comme une succession de conflits idéologiques et militaires, et le triomphe de l'économie de marché et du régime démocratique. Pourtant, c'est précisément à ce moment-là qu'a commencé à germer l'idée d'une *crise* des mécanismes classiques de la politique, dont la légitimité qui la caractérisait durant la phase précédente se trouvait contestée ; de fait, dans un contexte d'économie mondialisée, et dès lors qu'il n'existe plus d'alternative à la démocratie et au marché, les Etats sont les premiers à sembler obsolètes, tout comme certains aspects de la démocratie représentative, dont les contraintes et les rites particuliers ne paraissent plus adaptés à des systèmes politiques plus dynamiques. La confiance dans les processus de transformation des mécanismes de gestion de la chose publique s'accompagne d'une défiance grandissante à l'égard de ces quelques vestiges politiques, envisagés à la lumière de situations de conflit et de tension nouvelles, de la violence terroriste et belliciste à la crise financière mondiale. La « crise » devient ainsi une véritable clé de compréhension de la politique contemporaine, perpétuellement *en crise* et perpétuellement épuisée *face aux crises*.

Cet article vise à analyser cette notion complexe de « crise » en la mettant en relation avec les imaginaires politiques convoqués dans le débat public contemporain⁴. Les différents aspects de *crise de légitimité* de la politique seront rapprochés du concept de crise comme espace privilégié *de légitimation* des processus de gouvernement à l'ère de la mondialisation, du développement technologique et de la disparition supposée des idéologies. A partir d'un parallèle avec les usages médicaux, et plus généralement avec le modèle organiciste de la vie politique auquel il semble renvoyer, le concept de crise sera saisi dans trois dimensions qui concourent à le définir, l'urgence, l'exception et la nécessité, lesquelles seront à leur tour reliées à leurs critères de légitimation respectifs : rapidité de la prise de décision, effectivité concrète de l'action gouvernementale et spontanéité dans la recherche de solutions aux problèmes politiques.

¹ P. Rosanvallon, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

² N. Fraser, « Legitimation crisis ? On the political contradictions of financialized capitalism », *Critical Historical Studies*, 2 (2), 2015, pp. 157-189.

³ F. Fukuyama, « La fin de l'histoire », *Commentaire*, 47, 1989, p. 457.

⁴ Parmi une vaste littérature, voir, par exemple, A. Boin, P. Hart, E. Stern et B. Sundelius, *The Politics of Crisis Management. Public Leadership under Pressure*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 ; A. Boin, M. Ekengren et M. Rhinard, *The European Union as Crisis Manager. Patterns and Prospects*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013 ; M. K. Davis Cross, *The Politics of Crisis in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, à paraître en 2017.

LA MÉTAPHORE CLINIQUE

Le terme de crise, on le sait, vient du vocabulaire médical grec, où il désigne le moment décisif de l'évolution d'une maladie, soit la phase qui précède immédiatement le basculement dramatique du côté de la mort ou bien de la guérison⁵. Dans le langage courant, il renvoie au caractère ponctuel mais aigu des moments les plus difficiles de la vie d'un individu – crise épileptique, dépressive, crise de la quarantaine – ou d'une société – crise de l'Empire romain, crise des missiles, crise de 1929. L'historiographie de la crise de 1929 est un cas emblématique de superposition du vocabulaire médical et psychologique au langage commun – on parle volontiers du moment aigu et soudain du « jeudi noir », quand s'effondre Wall-Street, suivi d'une longue période connue sous le nom de « longue dépression ». En filant la métaphore clinique, on pourrait dire que, comme dans toute maladie – en particulier dans les phases les plus graves –, toute crise appelle un traitement, qu'il faut trouver rapidement, souvent en faisant preuve de créativité et de courage. L'imaginaire organiciste⁶ lié à l'univers médical se nourrit d'un grand nombre de termes : à côté du couple maladie-traitement, on parle ainsi de *mal*, de *remède* – ce *pharmakon* capable de se révéler antidote aussi bien que poison –, de *panacée*, voire de l'*amputation* d'un membre malade, expression appliquée par une inquiétante analogie au corps social. Gérer une crise – au sens politique et social – revient littéralement à affronter directement et par tous les moyens les causes du problème pour garantir la survie du corps social, conformément à l'adage latin *Salus rei publicae suprema lex*. Référence constante et longtemps modèle du bon gouvernement dans l'histoire de la pensée politique, la Rome républicaine disposait d'un mécanisme bien connu de gestion des crises les plus graves. Lorsqu'il en allait de la survie même de la République, les consuls nommaient, sur proposition du Sénat, un dictateur doté des pleins pouvoirs. D'une durée maximale de six mois, le pouvoir du *dictator romanus* – qui renvoie à ce que Carl Schmitt devait plus tard nommer la « dictature de commissaire⁷ » – se justifiait par des motifs essentiellement politiques, dans les cas de péril extérieur (*rei publicae gerendae causa*) ou de sédition interne (*seditionis sedandae causa*), et se limitait exclusivement à la catégorie actuelle de l'exécutif, cette faculté consistant, selon Rousseau, à « faire taire les lois » sans pouvoir les « faire parler⁸ », autrement dit à réprimer les conflits et les révoltes en suspendant ce que nous pourrions appeler un peu abusivement les garanties constitutionnelles⁹. De nos jours, l'ouverture d'« espaces de crise » est de plus en plus fréquente et difficile à circonscrire juridiquement, y compris dans les régimes où les procédures d'urgence sont prévues par la Constitution, comme c'est par exemple le cas en France¹⁰. Or, bien que la dictature romaine ait donné lieu à un débat historiographique tout sauf consensuel sur les pratiques de gouvernement en période de crise, ce modèle théorique revient sans cesse dans la littérature récente sur l'état d'urgence¹¹, et demeure très utile pour réfléchir sur la normalisation de la crise à l'époque contemporaine.

⁵ M. Bovero, « Crisi del capitalismo e crisi della democrazia. Note introduttive », *Teoria politica*, Annali IV, 2014, pp. 23-34.

⁶ J.-P. Grossein est revenu récemment sur la critique wébérienne de la vision organiciste de la société dans « Leçon de méthode wébérienne », introduction à M. Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, Paris, Gallimard, 2016, pp. 26-34. Sur l'opposition mécanisme-organicisme, voir S. Wolin, *Politics and Vision : Continuity and Innovation in Western Political Thought* [1960], Princeton, Princeton University Press, 2004, pp. 364 et suiv. ; G. Morgan, *Images of Organisation*, Sage, Thousand Oaks 2006, chapitres 2 et 3.

⁷ C. Schmitt, *La Dictature* [1921], Paris, Seuil, 2000.

⁸ J.-J. Rousseau, *Du contrat social* [1762], Livre IV, chapitre 6 (*De la dictature*) ; voir aussi N. Machiavel, *Discours sur la première décennie de Tite-Live* [1531], Livre I, chapitre 34 (*L'autorité du dictateur fut toujours avantageuse et jamais nuisible à la République romaine*).

⁹ Le *dictator* n'était pas, par exemple, soumis à la *provocatio ad populum* pour les condamnations à mort ni à la possibilité du veto prévue par la *intercessio tribunicia*. Voir G. Meloni, « Dottrina romanistica, categorie giuridico-politiche contemporanee e natura del potere del "dictator" », dans G. Meloni (ed.), *Dittatura degli antichi e dei moderni*, Rome, Editori riuniti, 1983, p. 85 ; M. Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001, pp. 129 et suiv. ; P. Mindus, « Nostalgia per cincinnato ? Elementi per una fenomenologia dell'emergenza », *Materiali per una storia della cultura giuridica*, 37 (2), 2007, p. 505.

¹⁰ Sur le modèle français et l'opposition entre l'article 16 de la Constitution de la Cinquième République et la loi 55-385 du 3 avril 1955 qui régle l'état d'exception, voir O. Beaud et C. Guérin-Bargues, *L'Etat d'urgence. Étude constitutionnelle, historique et critique*, Paris, LGDJ, 2016.

¹¹ G. Agamben, *Etat d'exception*, Paris, Seuil, 2003 ; J. Ferejohn et P. Pasquino, « The law of exception : a typology of emergency powers », *I.con*, 2, 2004, pp. 210-239 ; P. Mindus, « Nostalgia per cincinnato ?... », art. cité ; B. Manin, « Le paradigme de l'exception. L'Etat face au nouveau terrorisme » [2008], *La Vie des idées*, 15 décembre 2015.

Tout d'abord, les motifs justifiant les mesures d'urgence ne sont pas seulement d'ordre strictement « politique » : si la violence politique, notamment terroriste, continue à être la raison la plus fréquemment citée en cas de crise, les questions environnementales¹², économiques et les flux migratoires sont de plus en plus souvent traitées en termes d'urgence, alors même qu'il s'agit généralement de phénomènes ordinaires et de longue durée. La prise en charge sur le mode de l'« urgence migratoire » des différentes vagues de migrants arrivés en Europe à la suite de bouleversements géopolitiques montre que la gestion de ces flux relève désormais de moments « extraordinaires », par opposition aux procédures ordinaires, toujours plus complexes et restrictives. En outre, alors que la notion de crise s'étend dans le temps et l'espace, les lois spéciales ne se caractérisent plus par leur limitation à une durée déterminée. La guerre contre le terrorisme est l'exemple paradigmatique de l'évolution de la crise *aiguë* à la crise *latente*¹³. Les lois spéciales américaines approuvées au lendemain des attaques du 11 Septembre – le Patriot Act et toutes les mesures qui l'accompagnèrent – ont été confirmées à plusieurs reprises et sont toujours en vigueur, non sans un grave impact sur la protection de la vie privée des citoyens et sur les garanties pénales fondamentales, notamment des non-citoyens¹⁴. Cette extension aux contours flous est réapparue récemment en France à propos de l'état d'urgence déclaré après les attentats de Paris du 13 novembre 2015 et prorogé avec l'accord d'une large majorité de parlementaires. En troisième lieu, et bien que l'état d'urgence soit aujourd'hui encore lié à la montée en puissance des pouvoirs exécutifs – et plus particulièrement des dispositifs de sécurité contrôlés par ces derniers –, les motifs et images associés à la notion de crise servent à légitimer les transformations profondes des ordres juridiques, y compris au plan normatif, voir constitutionnel¹⁵. Que l'on pense aux réformes qui, au moment le plus aigu de la crise économique, ont abouti, à la suite des pressions de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international, à faire introduire la tristement célèbre « règle d'or » budgétaire dans les Constitutions espagnole (2001)¹⁶ et italienne (2012)¹⁷, avec le soutien d'une très large majorité parlementaire mais pratiquement aucun débat public.

Si la crise est, en soi, un phénomène difficile à enserrer dans les mailles du droit, qu'on y fasse constamment référence en dit long sur l'évolution des mécanismes de gouvernement et des principes de légitimation des décisions politiques à l'époque contemporaine. La crise devient dès lors un argument *normal* de légitimation du pouvoir, sur fond de réalités sociales marquées par l'imaginaire de l'immédiateté, de l'instantanéité, et dans des sociétés plongées dans un processus de changements continus, que la politique s'efforce péniblement de suivre pour rester en phase avec son époque. En sorte que ses mécanismes traditionnels semblent eux aussi en *crise*, parce qu'incapables de soutenir des rythmes sociaux intenses, à l'origine de crises toujours nouvelles, liées à l'impossibilité de gouverner normalement des réalités économiques, politiques et sociales en constante et rapide évolution.

¹² S. Revet et J. Langumier, *Le Gouvernement des catastrophes*, Paris, Karthala, 2013. Voir aussi « President Bush and hurricane Katrina : a presidential leadership study », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 604, 2006, numéro spécial consacré à la gestion de l'ouragan Katrina aux Etats-Unis, et « L'Aquila 2010 : dietro la catastrofe », *Meridian*, 65-66, 2009, numéro spécial consacré au tremblement de terre de 2009 dans la région des Abruzzes.

¹³ B. Manin, « Le paradigme de l'exception... », art. cité, paragraphe 3.

¹⁴ B. Ackerman, *The Decline and Fall of the American Republic*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2010 ; S. Holmes, *The Matador's Cape. America's Reckless Response to Terror*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

¹⁵ K. Tuori et K. Tuori, *The Eurozone Crisis : A Constitutional Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

¹⁶ R. Escudero Alday, « Texto y contexto de la reforma constitucional exprés de agosto de 2011 », *Eunomia. Revista en Cultura de la Legalidad*, 2, 2012, pp. 86-98 et « La imposición del "déficit cero" frente al paradigma del Estado constitucional », *Teoria politica*, Annali VI, 2016, pp. 225-247.

¹⁷ A. Cerruti et F. Pallante, « L'equilibrio di bilancio nella Costituzione italiana. Significato e profili critici », *Teoria politica*, Annali V, 2015, pp. 235-258.

LE TEMPS DE L'ENTREPRENEUR ET L'ÉTAT D'URGENCE

La crise de légitimité de l'Etat est désormais une donnée établie du débat public actuel, dont témoigne également l'abondante littérature scientifique¹⁸. Tout se passe en effet comme si la mondialisation avait irrémédiablement altéré l'ordre politique moderne¹⁹, à l'intérieur et hors des frontières d'Etats faibles, alourdis par des mécanismes bureaucratiques lents et abscons, et incapables de gouverner des sociétés complexes. La lenteur apparaît ainsi comme la principale cause des crises de légitimité de la politique contemporaine, ce qui est parfaitement cohérent avec l'imaginaire clinique des crises politiques qui, si on les compare aux phases critiques d'une maladie, relèvent avant tout du paradigme de l'urgence. Quand le corps (social) est en danger, il n'y a plus de temps à perdre : *you snooze, you lose* ! Or si, historiquement, l'état d'urgence était généralement invoqué lors de moments critiques précis – typiquement, la guerre d'Algérie²⁰ –, il apparaît aujourd'hui davantage comme une condition normale de l'activité gouvernementale. Sans nécessairement recourir à l'institution juridique de l'urgence, on fait un usage de plus en plus massif de procédures visant à abrégé les processus décisionnels et exécutifs. En témoignent le recours croissant à l'état d'urgence dans bon nombre de démocraties européennes et, plus généralement, le transfert progressif du pouvoir législatif des assemblées élues aux membres de l'exécutif²¹.

L'imaginaire d'une vie politique accélérée, s'épuisant à courir après les transformations sociales, se nourrit de l'idée courante selon laquelle nous vivrions une période de forte « accélération sociale ». Pour le sociologue Hartmut Rosa, « la priorité naturelle (c'est-à-dire anthropologique) de l'espace sur le temps dans la perception humaine, qui est enracinée dans nos organes sensoriels et dans les effets de la gravité, permettant de distinguer immédiatement entre ce qui est “au-dessus” et “au-dessous”, “devant” et “derrière”, mais pas entre ce qui est “plus tôt” ou “plus tard”, semble s'être inversée : à l'ère de la mondialisation et du règne de l'actualité que représente Internet, le temps est de plus en plus conçu comme un élément de compression ou même d'annihilation de l'espace. Il semble que l'espace se contracte virtuellement par la vitesse des transports et de la communication²² ». D'où, selon William Scheuerman, la tendance croissante à s'en remettre à des leaders de la catégorie des sprinters : « Notre société va de plus en plus vite, et une société à grande vitesse tend à privilégier les pratiques politiques et juridiques expéditives²³. »

D'une grande efficacité politique, l'idée de la vitesse comme critère de légitimation est néanmoins tout sauf nouvelle²⁴. Selon Georges Dumézil, la *celeritas* et la *gravitas* constituent les deux principes de légitimité du pouvoir sur lesquels reposent les fondements mêmes de la culture et de la mythologie indo-européennes. Une opposition que l'on retrouve par exemple sous la forme des deux divinités principales et complémentaires gouvernant le cosmos dans la mythologie védique, Varuna et Mitra. Si le premier est un « justicier, dur, terrible », le second est « bienveillant, amical, rassurant²⁵ ». L'opposition entre vitesse du commandement et sagesse dans la gestion de la chose publique traverse toute l'histoire de la pensée

¹⁸ Voir Z. Bauman, *Le Coût humain de la mondialisation* [1998], Paris, Hachette, 1999 ; U. Beck, *Was ist Globalisierung ?*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1997 ; A. Giddens, *Runaway World*, Londres, Routledge, 2000.

¹⁹ B. Jessop, « The spatiotemporal dynamics of globalizing capital and their impact on state power and democracy », dans H. Rosa et W. E. Scheuerman (eds), *High-Speed Society. Social Acceleration, Power, and Modernity*, University Park (PA), The Pennsylvania State University Press, 2009, pp. 135-158. Pour une critique des imaginaires globalistes de la crise de l'Etat, voir J.-F. Bayart, *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

²⁰ O. Beaud et C. Guérin-Bargues, *L'Etat d'urgence...*, op. cit., chapitre 3.

²¹ Processus désormais classique. Voir T. Poguntke et P. Webb (eds), *The Presidentialization of Politics in Democratic Societies*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

²² H. Rosa, *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, La Découverte, 2012, p. 19.

²³ W. E. Scheuerman, *Liberal Democracy and the Social Acceleration of Time*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004, p. xiv.

²⁴ M. Cuono, « Rapidità. Teoria, storia e legittimazione del potere », *Ragion pratica*, 40 (1), 2016, pp. 137-155.

²⁵ G. Dumézil, *Mitra-Varuna. Essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté*, Paris, Gallimard, 1948, pp. 37-38.

politique²⁶ et se retrouve, toujours selon Dumézil, dans le mythe fondateur de Rome, derrière les deux figures historico-mythiques que sont Romulus et Numa²⁷. Le premier, toujours accompagné et protégé par les Celeres²⁸, symbole de jeunesse et de virilité²⁹, incarne le héros « violent et rapide », qui a fondé l'Etat dans le sang sans hésiter à organiser, pour le bien de la patrie, l'enlèvement des Sabines³⁰ ; fils du dieu de la guerre, sa principale modalité d'action est aussi la guerre, et il finit par apparaître comme un tyran aux yeux des sénateurs, qu'il méprise et qui, au moment de sa mystérieuse et mythique disparition, seront soupçonnés d'en être responsables. A l'inverse, Numa est, fondamentalement, un sage : dépeint comme doux et pacifique, il incarne la figure du grand législateur qui « traite et négocie », et dont l'acte fondateur fut de dissoudre l'escadron des Celeres pour éviter de « paraître se défier de ceux qui se fiaient à lui³¹ » ; codificateur du droit traditionnel et coutumier, il chercha avant tout à modérer la « nature violente et colérique » des Romains³² et mourut vieux, dans son lit, entouré de l'affection de ses sujets.

La *celeritas* de Romulus et la *gravitas* de Numa représentent deux modèles purs de pouvoir légitime, qui se mélangent évidemment dans la pratique et la rhétorique politiques. Mais l'histoire de la vitesse dans les domaines politique et social ne se limite pas à l'idéal du guerrier, quoique ce dernier refasse volontiers surface dans le débat public et culturel³³. La modernité a en effet ajouté à la figure de la « vitesse-courage » celle de la « vitesse-efficacité », tandis que, parallèlement, le mythe du marchand a remplacé en partie celui du guerrier. Le long passage à l'âge moderne³⁴ se caractérise en effet, selon Jacques Le Goff, par la progressive substitution du temps du marchand au temps de l'Eglise : « Pour le marchand, le milieu technologique superpose un temps nouveau, mesurable, c'est-à-dire orienté et prévisible, au temps à la fois éternellement recommencé et perpétuellement imprévisible du milieu naturel³⁵. » L'unité de temps du travail passe lentement de la « journée agricole », dont la durée varie en fonction de la période de l'année, au « temps urbain » : « Les exigences d'un travail mieux mesuré – en ce siècle où le quantitatif fait son entrée timide dans les structures administratives et mentales – sont donc un facteur important du processus de laïcisation dont la disparition du monopole des cloches d'église pour la mesure du temps est bien un signe essentiel³⁶. » Peu après, l'horloge mécanique allait devenir la « mesure de toutes choses³⁷ », comme le relève également Norbert Elias dans son essai *Du temps* : « Telle est l'une des sources de ce pouvoir de contrainte que le "temps" exerce sur l'individu. Celui-ci est toujours obligé de régler son propre comportement sur le "temps" institué du groupe auquel il appartient, et plus s'allongent et se différencient les chaînes d'interdépendance fonctionnelle qui relient les hommes entre eux, plus sévère devient la dictature des horloges³⁸. » Décrivant les transformations du travail dans le contexte de l'industrie naissante, Edward P. Thompson montre comment l'affirmation du paradigme de l'efficacité

²⁶ On trouve un exemple de cette dichotomie dans la partie finale du dialogue *Le Politique* (306e-307c), où Platon décrit les vertus opposées du courage (*andreia*, littéralement « virilité ») et de la modération (*sophrosyne*).

²⁷ G. Dumézil, *Les Dieux souverains des Indo-Européens*, Paris, Gallimard, 1977.

²⁸ Plutarque, *Vie de Romulus*, 26, 2.

²⁹ Voir P. Veyne, « La famille et l'amour sous le Haut-Empire romain », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 33 (1), 1978, pp. 35-63.

³⁰ Plutarque, *Vie de Romulus*, 14, 2.

³¹ Plutarque, *Vie de Numa*, 7, 8.

³² *Ibid.*, 23, 9.

³³ On le trouve par exemple dans le célèbre *Manifesto futurista* de 1919 de Filippo Tommaso Marinetti : « 8. Nous sommes sur le promontoire extrême des siècles !... A quoi bon regarder derrière nous, du moment qu'il nous faut défoncer les vantaux mystérieux de l'impossible ? Le Temps et l'Espace sont morts hier. Nous vivons déjà dans l'absolu, puisque nous avons déjà créé l'éternelle vitesse omniprésente. 9. Nous voulons glorifier la guerre – seule hygiène du monde –, le militarisme, le patriotisme, le geste destructeur des anarchistes, les belles Idées qui tuent, et le mépris de la femme. »

³⁴ Sur le long passage du Moyen Age à la modernité, voir J. Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil, 2014.

³⁵ J. Le Goff, « Au Moyen Age : temps de l'Eglise et temps du marchand », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 15 (3), 1960, p. 425.

³⁶ J. Le Goff, « Le temps du travail dans la "crise" du XIV^e siècle : du temps médiéval au temps moderne », *Le Moyen Age*, 69, 1963, p. 601.

³⁷ *Ibid.*, p. 617.

³⁸ N. Elias, *Du temps* [1984], Paris, Fayard, 1997, p. 125.

informe profondément la conception du temps autant que du travail. Selon lui, les liens réciproques entre innovations techniques et mutations culturelles³⁹ ont une incidence directe sur le nouveau rapport au temps de l'ouvrier, partagé entre « temps du travail » et « temps libre »⁴⁰ : « Les employés perçoivent une différence entre le temps de leur employeur et leur temps “à eux”. L'employeur, pour sa part, doit utiliser le temps de sa main-d'œuvre et veiller à ce qu'il n'en soit pas perdu une miette : ce n'est donc plus la tâche en tant que telle qui importe, mais la valeur du temps ramenée à un étalon monétaire. Le temps devient ainsi une monnaie d'échange : il n'est plus passé mais dépensé⁴¹. » « Le temps, c'est de l'argent » : cette phrase célèbre de Benjamin Franklin sera commentée par Max Weber au début de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*⁴². Le « temps du marchand » – convertible en monnaie – devient ainsi l'unique mesure du calcul social, l'efficacité se définissant quant à elle comme la vitesse comprimant le temps et augmentant le profit.

C'est alors à la fois à la *gravitas* traditionnelle et à la « vitesse-courage » que se substitue la « vitesse-efficacité », nouveau critère de légitimité lié à une conception de la politique comme accord de valeurs et d'intérêts, et non plus comme conflit violent entre eux. La bureaucratie a beau être désormais largement associée à la lenteur atone de la paperasse, c'est pourtant sur un phénomène de routinisation visant à accélérer la mise en œuvre des décisions que se fonde pour Max Weber le type pur de la domination légale-rationnelle propre à l'âge moderne : « De nos jours, ce sont surtout les échanges économiques capitalistes modernes qui réclament, auprès de l'administration, un règlement aussi rapide que possible des affaires administratives, ainsi qu'un traitement précis, univoque et continu de ce dernières⁴³. » Vitesse et efficacité sont également associées dans l'imaginaire de l'entreprise : « Les entreprises modernes capitalistes vraiment importantes sont elles-mêmes, en général, des modèles inégalés de stricte organisation bureaucratique. Les échanges économiques se conforment strictement, en leur sein, à des exigences de précision et de constance toujours plus grandes et, surtout, de rapidité des opérations⁴⁴. »

Principe cardinal de légitimation des processus de bureaucratisation de l'entreprise et de l'État, la vitesse s'oppose à la fois à la *gravitas* des rituels étatiques traditionnels et immuables de la royauté d'Ancien Régime, et à la *celeritas* fougueuse et violente des *leader-condottieri*. La rationalisation de l'espace politique, typique de la consolidation de l'administration étatique et de l'affirmation de l'État représentatif⁴⁵, s'accompagne de la rationalisation du temps de la politique ; le calendrier révolutionnaire français en est un exemple paradigmatique⁴⁶, qui renverse le « temps de la cour⁴⁷ » et ses rites scandés par les devoirs et usages royaux et affermit par là même la valeur du « temps du citoyen ». La représentation – médiation dans la prise de décision – comme la bureaucratie – médiation dans la mise en œuvre des décisions – sont du reste légitimées par la promesse d'un temps plus rationnel de la politique. Même la vitesse, l'une des caractéristiques de la vie politique d'aujourd'hui, tire une partie de sa légitimité de l'imaginaire de l'efficacité, non sans ébranler certains principes de l'idéal rationalisé de la bureaucratie webérienne. Car c'est précisément l'inefficacité des bureaucraties modernes que visent ceux qui ne voient dans les États contemporains que de simples machines autoréférentielles, incapables d'affronter les urgences de notre époque. De ce point de vue, la normalisation de l'état d'urgence permettrait de résoudre le problème

³⁹ Voir aussi T. Hughes, *Networks of Power : Electrification in Western Society*, Baltimore Md., Johns Hopkins University Press, 1983.

⁴⁰ Sur « rapidité », « modernité » et « temps libre », voir aussi I. Calvino, « Rapidité » [1984], dans *Leçons américaines. Aide-mémoire pour le prochain millénaire*, Paris, Gallimard, 1989.

⁴¹ E.P. Thompson, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel* [1967], Paris, La Fabrique, 2004, p. 39.

⁴² M. Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* [1904-1905], Paris, Gallimard, 2003.

⁴³ M. Weber, *La Domination* [1922], Paris, La Découverte, 2013, p. 84.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ P. Violante, *Lo spazio della rappresentanza. Francia 1788-1789* [1981], Rome, XL, 2008.

⁴⁶ S. Perovic, *The Calendar in Revolutionary France. Perceptions of Time in Literature, Culture, Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

⁴⁷ N. Elias, *La Société de cour* [1969], Paris, Calmann-Lévy, 1974.

de la lenteur des mécanismes de médiation – représentation et bureaucratie – au nom d’un « temps de l’entrepreneur » substitué à celui du marchand comme idéal managérial, ce « nouveau savoir de la société débordant le monde de l’entreprise pour englober l’ensemble du monde économique, puis investir le monde étatique et l’ensemble de la société⁴⁸ ». Le temps de l’entrepreneur met ainsi en crise les rythmes de l’Etat bureaucratique, fondés sur des mécanismes de routinisation des processus décisionnels, mais intenables dans les moments de crise latente. « Gouverner rapidement » : tel est désormais le style propre aux nouvelles formes de légitimation du pouvoir inspirées des logiques managériales, de l’imaginaire technologique et de la redéfinition des rapports entre « temps » et « politique » – une politique toujours plus centrée sur le présent car uniquement constituée d’une succession de moments critiques, mais toujours prisonnière de l’action arbitraire effrénée propre à la « vitesse-courage », que le modèle de la « vitesse-efficacité » semblait avoir un temps endigué.

L’INTUITION DU CHEF ET L’ÉTAT D’EXCEPTION

Si l’Etat est en crise, c’est que la démocratie ne va pas fort. La littérature sur la crise de la démocratie a beau avoir toujours été abondante, elle s’enrichit aujourd’hui de nouvelles catégories, de la crise par excès à la crise par défaut, par distorsion, érosion, ou négation ; parallèlement au retour d’anciennes critiques, plus ou moins voilées, sur les résultats paradoxaux du suffrage universel, sont pointés la perte du lien entre électeurs et élus, la disparition des partis de masse et le danger des moyens de communication (anciens et nouveaux) comme instruments d’abrutissement et de désinformation. A l’instar de la bureaucratie étatique, le gouvernement démocratique (dans sa version représentative moderne) est ainsi taxé de lenteur et d’inefficacité, par la faute des partis autant que des procédures parlementaires. Pour y remédier, une multitude de modèles théoriques de démocratie efficiente ne cessent de fleurir – ou plutôt de reflurir –, dans lesquels les décisions émanent d’un petit nombre d’organes (de l’exécutif), voire, au-dessus, d’un principe monarchique, de manière à pouvoir affronter les crises liées à la complexité de situations particulières concrètes.

Le processus d’émiettement des sources et des normes juridiques apparaît de ce point de vue comme le résultat de l’ouverture de nouveaux espaces rompant avec le modèle juridique de l’Etat de droit et de ses normes pour la plupart générales et impersonnelles, conformes au principe d’égalité devant la loi et de sécurité juridique. Or, dans ces théories et pratiques de « gouvernance » toujours plus nombreuses, c’est le modèle des contrats de droit privé, adaptés aux problèmes concrets, qui régit les procédures de décision, dont la flexibilité et la souplesse visent à optimiser le rendement du système⁴⁹. D’où une autre analyse possible du recours aux métaphores cliniques pour décrire les crises politiques, qui doivent être traitées rapidement certes, mais dans leur irréductible singularité. Ne dit-on pas – la phrase a été attribuée à de nombreux pontes de la médecine – qu’« il n’y a pas de maladies, mais seulement des malades », que chaque cas est différent et difficile à rabattre sur des règles générales ? Aujourd’hui, à une époque qui se veut post-idéologique, l’idée d’effectivité concrète de l’action gouvernementale est au centre du débat public ; avec le dépassement supposé de la polarité droite-gauche, la politique se donne à penser comme une succession de questions concrètes à résoudre, souvent indépendantes les unes des autres, le tout dans un contexte de morcellement des décisions. On aboutit du reste aux mêmes conclusions si l’on s’en tient aux métaphores nautiques inspirées de l’étymologie de la notion de gouvernement – le *gubernator* latin dérivant du grec *kybernetes*, pilote. Si la tempête équivaut à une crise, alors, nous dit Platon, « de même que le pilote, toujours

⁴⁸ B. Hibou, *La Bureaucratisation du monde à l’ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012, p. 28.

⁴⁹ J.-P. Gaudin, *Gouverner par contrat. L’action publique en question*, Paris, Presses de Science Po, 1999 ; M. Bevir, *Democratic Governance*, Princeton, Princeton University Press, 2010.

attentif au bien du vaisseau et des matelots, sans écrire un code, mais en prenant son art pour loi, sauve ses compagnons de voyage, ainsi et de la même façon des hommes capables de gouverner d'après ce principe pourraient réaliser une constitution droite, en donnant à leur art une force supérieure à celle des lois⁵⁰ ». Le modèle de l'homme politique se servant de son art comme d'un instrument de gouvernement est au fondement de l'idéal du « gouvernement des hommes », où les situations particulières appellent des choix particuliers, là où le « gouvernement des lois » se définit par la généralité de décisions pas toujours directement applicables à des cas concrets⁵¹. Cette opposition, constante dans l'histoire de la pensée politique⁵², jette un éclairage intéressant sur le succès actuel de la figure du leader intuitif, qui trouve des solutions particulières sans recourir à la médiation des lois universelles – générales et impersonnelles – auxquelles on se réfère habituellement quand on réfléchit aux mécanismes politiques modernes.

En ce sens, le critère de l'efficacité concrète permet d'éclairer le deuxième aspect de la multiplication des crises – l'élargissement de l'espace de l'« exception » – et de mieux rendre compte d'une vie politique faite d'une série de cas critiques, anormaux, particuliers et singuliers. La littérature sur l'état d'exception renvoie inévitablement à Carl Schmitt et à sa *Théologie politique*, où le souverain est défini comme celui qui « décide sur l'état d'exception⁵³ », situation où le droit disparaît, mais pas le pouvoir ; dans ses non moins passionnantes réflexions de *Légalité et légitimité*, Schmitt revendique l'usage politique de notions vagues telles que « ordre public et sécurité », « péril », « état de nécessité », « dispositifs d'urgence », « crimes contre l'Etat et la Constitution », « esprit de conciliation », « intérêts vitaux », précisément parce que « ces notions-là, auxquelles tout Etat a fatalement recours un jour, ont l'avantage d'être en liaison directe et immédiate avec la situation donnée ; elles empruntent toute leur valeur aux circonstances matérielles auxquelles elles sont appliquées ; leur seul emploi est décisif dans les moments de crise et de luttes politiques⁵⁴ ». La logique de l'exception est ainsi liée à une autre forme d'immédiateté – celle que met en œuvre le chef capable de penser en dehors des règles, des médiations et des schémas tout prêts, distincte de la simple rapidité dans la prise de décision –, l'intuition, prérogative du charisme toujours selon Max Weber : « Même si des abîmes séparent les différentes sphères dans lesquelles elles évoluent, les "idées" religieuse, artistique, éthique, scientifique, et toutes les autres, en particulier les idées d'organisation politique et sociale, sont nées, d'un point de vue psychologique, essentiellement sur le même mode. On voudrait situer les unes du côté de l'"intelligence" et les autres de l'"intuition" (ou opérer une autre distinction du même type), mais ce n'est là qu'un "jugement" subjective, un "produit de notre temps" ; l'"imagination" mathématique d'un Weierstrass, par exemple, est "intuition" exactement au même titre de n'importe quel artiste, prophète et démagogue⁵⁵. »

Si la notion de vitesse-efficacité nous apparaît aujourd'hui essentielle pour comprendre l'évolution des mécanismes de légitimation politique dans un contexte de généralisation de la crise, elle semble néanmoins céder le pas à celle de vitesse-courage, plus présente encore dans les images servant à décrire les moments critiques de la vie politique et sociale, la résolution de l'entrepreneur ne faisant guère le poids face à l'impétuosité du chef. Comme nous le rappelle encore Max Weber, cette vitesse de l'action courageuse est aussi le propre du héros charismatique et l'image d'un pouvoir doublement « exceptionnel », puisqu'incarné par un individu aux dons extraordinaires, capable de déconstruire l'ordre établi et ses rites⁵⁶ : « Le charisme

⁵⁰ Platon, *Le Politique*, 296e. Voir aussi *La République*, 488a-489c.

⁵¹ M. Cuono, *Decidere caso per caso. Figure del potere arbitrario*, Madrid, Marcial Pons, 2013.

⁵² N. Bobbio, « Governo degli uomini o governo delle leggi ? », *Nuova Antologia*, 118 (552), 1983, pp. 135-152.

⁵³ C. Schmitt, *Théologie politique* [1922], Paris, Gallimard, 1988, p. 16.

⁵⁴ C. Schmitt, « Légalité et légitimité » [1932], dans *Du politique*, Puiseux, Pardès, 1990. A ce propos, voir aussi M. R. Ferrarese, « Lo stato di eccezione nella globalizzazione », *Democrazia e diritto*, 2, 2004, pp. 145-156.

⁵⁵ M. Weber, *La Domination*, op. cit., p. 279.

⁵⁶ A. Kalyvas, *Democracy and the Politics of the Extraordinary : Max Weber, Carl Schmitt, and Hannah Arendt*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, chapitre 2.

fait reposer son pouvoir sur la croyance dans une révélation, sur la foi dans des héros, sur la conviction émotionnelle de l'importance et de la valeur d'une manifestation de type religieux, éthique, artistique, scientifique, politique, ou de quelque nature que ce soit, sur l'héroïsme aussi bien ascétique que guerrier de la sagesse chevaleresque, du don magique, ou de n'importe quel autre⁵⁷. » En tant que marque de légitimité, l'état d'exception renvoie en ce sens aux dons exceptionnels du chef, prêt à s'attaquer avec audace aux causes des crises sociales et politiques. C'est probablement ce qu'il faut comprendre lorsque Giorgio Agamben définit l'état d'exception généralisé comme une nouvelle et authentique forme de gouvernement⁵⁸. Le juriste américain Bruce Ackerman aboutit aux mêmes conclusions quand il évoque, à propos de l'évolution actuelle des rapports de force au sein des institutions américaines, un « gouvernement par l'urgence » (*gouvernement by emergency*). Selon Ackerman, « la machine bureaucratique-militaire du président est toujours prête à intervenir. Le scénario prévoit toujours le recours à une rhétorique de l'urgence pour pouvoir justifier une procédure légale problématique⁵⁹ ». La prise de décision semble ainsi plus importante que le contenu des décisions elles-mêmes, alors même que l'action gouvernementale, de plus en plus morcelée, peine à trouver une cohérence idéologique. L'intuition du chef face à des situations toujours différentes constitue une source de légitimité rompant avec les théories démocratiques classiques, qui reposent sur le consensus et le compromis comme facteurs d'apaisement des conflits politiques. D'où aussi le discrédit jeté sur l'idéal pluraliste des régimes communément qualifiés de démocratiques.

LA VÉRITÉ DU GOUROU ET L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ

Dans des sociétés accélérées et post-idéologiques, la légitimité des décisions politiques semble par conséquent ne plus dépendre de leur cohérence avec un système de valeurs ; le conflit politique ne procédant plus d'oppositions idéologiques, les observateurs parlent d'une crise de la politique elle-même, ce dont témoigne l'essor de travaux sur l'antipolitique⁶⁰ et la dépolitisation⁶¹. Dans ce contexte, la *politique* est rabaisée au rang de simple jeu et enjeu de pouvoir : une pratique spéculaire, à laquelle on peut difficilement se fier lorsqu'il s'agit des décisions d'intérêt général. Or, si celles-ci ne relèvent plus de la prééminence dans le champ politique de telle ou telle option idéologique, les métaphores cliniques nourrissant l'imaginaire de la crise permanente peuvent nous aider à mieux saisir les nouveaux mécanismes de légitimation des choix, ces derniers se faisant désormais au cas par cas, et très rapidement. De fait, le trait le plus marquant de la métaphore organiciste est l'idée que chaque organe du grand animal qu'est l'Etat *doit* rester à sa place et remplir la fonction naturelle qui est la sienne. Du point de vue médical, la maladie n'est donc que l'altération de cet état naturel, qu'il s'agit de combattre pour revenir à la normale. C'est le rôle du traitement que d'utiliser des moyens artificiels pour rétablir l'état naturel, en quoi il est assez proche de la pédagogie, au sens que lui donne Rousseau dans *l'Emile* lorsqu'il affirme qu'« il faut employer beaucoup d'art pour empêcher l'homme social d'être tout à fait artificiel⁶² ».

C'est ici qu'entre en jeu, en vertu de son caractère inéluctable et en l'absence de toute alternative, la *nécessité*, sous la forme des injonctions technocratiques du type « c'est l'Europe qui l'exige » ou des simplifications binaires et moralisatrices opposant gens honnêtes et corrompus, le peuple et les élites. La politique se trouve alors sujette à un double mouvement de simplification : d'une part, la question des

⁵⁷ M. Weber, *La Domination*, op. cit., p. 279.

⁵⁸ G. Agamben, *Etat d'exception*, op. cit., chapitre 1.

⁵⁹ B. Ackerman, *The Decline and Fall of the American Republic*, op. cit., p. 73.

⁶⁰ A. Mastropaolo, *La democrazia è una causa persa ? Paradossi di un'invenzione imperfetta*, Turin, Bollati Boringhieri, 2011.

⁶¹ W. Brown, *Politics Out of History*, Princeton, Princeton University Press, 2001.

⁶² J.-J. Rousseau, *Emile*, Livre IV, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1990, p. 640.

fins, souvent définies d'un point purement moral, est considérée comme réglée, en sorte que, d'autre part, on se concentre sur les moyens, comme s'il s'agissait d'un problème purement technique⁶³. Ainsi, raisonner en termes de crise permanente aboutit à concevoir la politique comme une lutte titanessque et presque désespérée pour guérir le corps social, le ramener à son état normal et lui permettre de vivre sa vie *sponte sua*, à l'abri de la maladie. La puissance de cet imaginaire – aussi essentiel dans la façon dont est pensée aujourd'hui la politique que sous-estimé par les politistes – remonte vraisemblablement à la façon dont ont été traduites dans le champ politique les idées spontanéistes exposées par les théoriciens du marché et d'Internet. La spontanéité est en effet l'un des traits constitutifs du marché, conçu comme lieu naturel : libre de toute intervention publique, la sphère des échanges privés s'autorégulerait tout en maximisant l'intérêt de l'ensemble de ses acteurs. Depuis les théories modernes du droit naturel et la naissance de l'économie politique, le marché est souvent défini comme un espace où subsistent, entièrement ou en partie, certaines caractéristiques de l'état de nature. Cette vision de la société de marché qui domine toute la modernité est à l'origine de l'opposition récurrente entre Etat et marché : selon une conception que l'on qualifierait aujourd'hui de néolibérale, mais qui était hier celle des physiocrates, on observe ainsi, à côté d'une sphère publique régulatrice associant institutions et bureaucratie, une sphère privée fondée sur la rencontre des intérêts particuliers et du « bien commun » ainsi que sur l'échange, les prix étant déterminés par des équilibres spontanés entre offre et demande.

Cette conception naturaliste du marché⁶⁴ doit sa notoriété, entre autres, à Friedrich von Hayek. Ce dernier propose en effet dans *Droit, législation et liberté* une théorie de l'« ordre spontané » – opposé à l'« organisation » – où le marché s'ordonne spontanément selon des lois semblables à celles de l'évolutionnisme darwinien. Posé en termes dichotomiques, le problème de l'ordre se réduit ainsi à une opposition entre la spontanéité du libre marché et l'arbitraire du pouvoir de l'homme sur l'homme : « Il faut, ou bien détruire cette civilisation complexe, ou bien choisir entre la soumission aux forces impersonnelles et en apparence irrationnelles du marché, et l'institution d'un pouvoir arbitraire⁶⁵. » L'Etat est une institution artificielle, qui par là même entrave dangereusement le libre déploiement des forces du marché, lesquelles ne sont irrationnelles qu'« en apparence ». La solution ne réside cependant pas pour Hayek dans l'anarchisme et l'abolition de l'Etat⁶⁶, mais dans la redéfinition des devoirs des pouvoirs publics, ce qui se traduit par sa célèbre doctrine de l'Etat minimum, *limité* dans ses compétences (essentiellement les services sociaux) mais qui reste le garant de la sécurité et des libertés économiques⁶⁷, en permettant au marché de fonctionner comme un phénomène naturel, c'est-à-dire en imposant autoritairement et artificiellement la spontanéité⁶⁸.

A l'époque contemporaine, cet imaginaire naturaliste et spontanéiste, dont dérive la métaphore du *marché* comme lieu d'échanges horizontaux, opposé à la structure hiérarchique de la bureaucratie étatique, se double de celui du *réseau* (Internet), espace de la libre information et d'une agrégation sociale spontanée jusque-là impensable⁶⁹. Contrastant avec le caractère artificiel et conventionnel des moyens de communication traditionnels, la spontanéité est revenue au centre du débat public à la faveur de l'avènement des nouvelles technologies informatiques. Internet serait ainsi un lieu de rencontre privilégié qui permettrait, en réduisant drastiquement les distances et le temps de communication, de participer à la fois activement et passivement à la production et au partage d'informations. Pour peu

⁶³ M. Cuono, « Bureaucratiser l'inégal, l'extraordinaire, le particulier. Paternalisme et dépolitisation à l'époque néolibérale », dans B. Hibou (dir.), *La bureaucratiation néolibérale*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 177-202.

⁶⁴ B. E. Harcourt, *The Illusion of Free Markets. Punishment and the Myth of Natural Order*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2011.

⁶⁵ F. von Hayek, *La Route de la servitude* [1944], Paris, PUF, 1985, p. 148.

⁶⁶ Sur l'hypothèse anarchiste et l'Etat minimum, voir R. Nozick, *Anarchie, Etat et utopie* [1974], Paris, PUF, 1988.

⁶⁷ Sur l'influence des thèses de Schmitt sur la pensée de Hayek, voir W. E. Scheuerman, *Carl Schmitt. The End of Law*, Lanham (MD), Rowman & Littlefield, 1999, pp. 209-224.

⁶⁸ A ce propos, voir P. Mirowski (ed.), *Natural Images in Economic Thought. Markets Read in Tooth and Claw*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

⁶⁹ P. Flichy, *L'Imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte, 2001.

que l'on convienne de la neutralité de la médiation technologique⁷⁰, le réseau se présente couramment comme un espace naturel et spontané d'échange d'informations horizontal. Les nouveaux partis qui font d'Internet le centre de leur programme évoquent volontiers le mouvement de déploiement autonome et spontané d'une forme d'intelligence collective, capable de sélectionner les informations et d'apporter des solutions « correctes » à des problèmes complexes. Cette référence continuelle à Internet fournit, selon le sociologue Alessandro Dal Lago, « une légitimation à quiconque agit en son nom, parce qu'il est virtuellement universel, naturellement démocratique, donc politiquement légitime⁷¹ ». Se trouve ainsi refondé l'idéal de la démocratie directe radicale, solution de type rousseauiste où le peuple réuni en assemblée ne peut qu'aboutir, par l'expression de la volonté générale, à des décisions justes, c'est-à-dire, en l'occurrence, moralement correctes⁷². Nombre de théories démocratiques actuelles s'en inspirent, qui se proposent en quelque sorte de remédier aux problèmes constitutifs de la médiation représentative. La plupart relèvent de « conceptions épistémiques » de la démocratie⁷³, où la délibération aurait pour fonction principale non pas le compromis mais la découverte d'une forme de vérité surgie spontanément d'un débat plus ou moins réglementé.

La spontanéité apparaît ainsi comme le fondement de la légitimité des décisions à l'ère de la crise permanente et diffuse : dans les moments critiques, comme on ne peut plus réagir selon les schémas partisans habituels, il faut trouver le traitement adéquat contre la maladie attaquant le corps social. D'où la dimension plus proprement idéologique de l'imaginaire de la crise, qui prend cette fois la forme de la *nécessité*. Ce qui, en dernière analyse, justifie l'*urgence* – autrement dit l'accélération des décisions – ainsi que l'*exception* – ce qui permet de déroger aux garanties des Etats de droit –, c'est bien la nécessité, comprise comme structure même de la crise, dont les seules issues possibles sont la guérison ou la mort du corps social. Or ce qui disparaît face à la nécessité est d'abord la politique comme mécanisme de confrontation et de compromis, mais surtout comme espace où différentes options sont également légitimes. Le choix se trouve simplifié par la conviction qu'il n'existe qu'une seule réponse possible aux problèmes publics et politiques, ou plutôt une seule réponse vraie à ce qui n'est plus un problème mais un dilemme.

Cette récupération de la notion de vérité en politique – que l'on pourrait qualifier, avec Polanyi, de naturalisation⁷⁴ – semble avant tout une réaction à la tendance postmoderniste⁷⁵ exaltant la dimension herméneutique de l'éthique et de la politique. C'est ainsi que l'on pourrait interpréter le succès de l'idée de « post-vérité⁷⁶ », qui voit dans la politique essentiellement des faits et non des opinions – et selon laquelle le problème de l'élection de Donald Trump résiderait moins dans ses propositions d'expulsions massives que dans la légèreté dont il fait preuve avec les chiffres de l'économie. Le critère de légitimité qui semble rendre le mieux compte de la logique politique de la *crise* permanente est précisément la spontanéité dans la prise de décisions correctes, que celles-ci soient le fruit du savoir des experts, de l'intuition du leader, de la volonté générale réunie en assemblée ou de l'intelligence collective connectée.

⁷⁰ Sur le sujet, complexe, de la « neutralité du Net » (*net neutrality*), voir W. Cooper, « Internet Culture », dans L. Floridi (ed.), *The Blackwell Guide to the Philosophy of Computing and Information*, Malden, Blackwell, 2004, pp. 92-105 ; L. Lessig, *Code : Version 2.0.*, New York, Basic Books, 2006.

⁷¹ A. Dal Lago, *Clic ! Grillo, Casaleggio e la demagogia elettronica*, Naples, Cronopio, 2013, p. 62.

⁷² Il est très intéressant de noter que le Movimento 5 Stelle (Mouvement 5 étoiles) en Italie a choisi « Rousseau » comme nom de la plateforme numérique pour la participation de ses militants et leur « connexion » avec les élus : <https://rousseau.movimento5stelle.it/index.php>.

⁷³ A. Greppi, *La democrazia y su contrario. Representación, separación de poderes y opinión pública*, Madrid, Trotta, 2012.

⁷⁴ A. Buğra, « Hayek et Polanyi, sur le destin et le choix », *Sociétés politiques comparées*, 37, 2015, pp. 1-10.

⁷⁵ R. J. Bernstein, *The New Constellation: The Ethical-Political Horizons of Modernity/Postmodernity*, Boston, MIT Press, 1992.

⁷⁶ R. Keyes, *The Post-Truth Era: Dishonesty and Deception in Contemporary Life*, New York, St. Martin's Press, 2004 ; en 2016, *post-truth* a été élu « Oxford Dictionaries Word of the Year ».

LA POLITIQUE DE LA NÉO-VÉRITÉ

La logique sacerdotale d'une politique répondant à des problèmes concrets par des solutions spontanées, prises rapidement, montre bien que la récupération de catégories telles que vérité et nécessité concorde avec les nouveaux imaginaires organicistes du corps social qui imprègnent l'omniprésent discours sur la crise. De ce point de vue, la crise de légitimité de la politique est indissolublement liée à la crise comme facteur de légitimation des décisions.

La première visée est la lenteur, accusée d'être à l'origine de la crise de l'Etat bureaucratique et de sa structure légale-rationnelle, d'où des appels à un état d'urgence permanent qui en renverse les présupposés et substitue à la désillusion des tenants de la « fin de l'Histoire » la violence des adeptes du « choc des civilisations », qui réclament des Etats forts et des murs pour les protéger.

Les critiques portent ensuite sur la stérilité d'une démocratie représentative toujours en crise, d'où un risque d'abus de la part de leaders plus ou moins charismatiques intervenant dans le cadre d'un état d'exception prolongé, où les Etats de droit créent délibérément des espaces où les droits et les garanties sont suspendus – la base américaine de Guantanamo en est l'exemple-limite.

En troisième lieu, c'est la politique elle-même qui est en crise, parce que sa propension à servir des intérêts et des valeurs partisans, intenable dans un état de nécessité latente, la rend *fausse* et corrompue. L'imaginaire spontanéiste imprégnant une bonne partie du débat public n'admet ainsi aucun espace de dissensus, pas plus que le marché et le Net en tant que lieux *naturels*. Cette vision du marché est hostile à l'intervention de l'Etat comme correctif aux inégalités socio-économiques de ses acteurs, tandis que la conception démocratique radicale – dont certaines pratiques politiques de démocratie sur Internet sont la version contemporaine – n'admet aucune limite à la volonté populaire telle qu'elle s'exprime dans les démocraties pluralistes, et refuse donc les garanties normatives de type libéral, qui protègent les libertés individuelles contre le pouvoir de la majorité. La vérité, du reste, tolère mal le pluralisme.

Enfin, si l'argument de l'*urgence* est celui du marchand réclamant un traitement plus rapide et rationnel des affaires notamment économiques, et l'*exception* celui du guerrier affrontant concrètement les problèmes grâce à son intuition et à son charisme, la *nécessité* apparaît quant à elle l'argument du prêtre qui, dans une société accélérée et post-idéologique, cherche douloureusement une vérité à laquelle se raccrocher : vérités de la techniques pour résoudre rapidement des problèmes concrets dans un contexte où la politique s'intéresse uniquement aux moyens, et surtout vérités éthiques, ces fins idéologiques souvent implicites finissant par s'inspirer, sur le mode wébérien, d'une tradition s'appuyant tantôt sur l'ultralibéralisme économique tantôt sur l'extrémisme belliciste de la guerre contre le terrorisme. D'une part, en effet, la vitesse-efficacité, propre à celui qui « gagne sa vie », s'accompagne souvent de la *gravitas* raisonnable et modérée du gestionnaire – l'atteste le thème moralisateur de l'austérité responsable, très à la mode en temps de crise économique. D'autre part, à en croire Max Weber, « le phénomène que l'on peut alors observer, en règle générale, est la confusion entre les deux modes de pouvoir à l'origine étrangers et hostiles l'un à l'autre que sont le charisme et la tradition⁷⁷ ». Cela se traduit par la figure du chef décidé et courageux, s'attaquant aux ennemis de la liberté dans des guerres proches ou lointaines pour défendre de fantasmatiques « valeurs occidentales », identitaires et hypostasiées⁷⁸.

Plus généralement, l'exigence post-idéologique d'une politique rapide et concrète s'enracine dans des modèles de néo-vérité bien plus que de post-vérité, qui répondent à la supposée crise de valeurs de la politique en proposant des solutions manichéennes hostiles au pluralisme, et où la démocratie est assimilée au gouvernement d'un peuple défini du point de vue éthique par contraste avec ses ennemis, qu'il s'agisse de l'axe du mal menaçant les libertés occidentales ou des « puissants corrompus » malmenant sans cesse les citoyens honnêtes.

⁷⁷ M. Weber, *La Domination*, op. cit., p. 286.

⁷⁸ J.-F. Bayart, *Les Fundamentalistes de l'identité. Laïcisme versus djihadisme*, Paris, Karthala, 2016.

■ Crise de légitimité ou légitimation par les crises ? Etats d'urgence, d'exception et de nécessité

Résumé

Le mot « crise » est aujourd'hui utilisé massivement dans le débat public, d'un côté pour souligner la progressive perte de légitimité des Etats et des mécanismes classiques de la démocratie représentative, de l'autre pour décrire la complexité croissante des problèmes politiques que les gouvernements doivent prendre en compte. Cet article vise à comparer les différents aspects de la crise de légitimité du politique avec la crise comme espace privilégié de légitimation des processus de gouvernement à l'ère de la mondialisation, du développement technologique et de la disparition supposée des idéologies. A partir d'un parallèle avec les usages médicaux, et plus généralement avec le modèle organiciste de la vie politique auquel il semble renvoyer, le concept de crise est saisi dans trois dimensions qui concourent à le définir : l'urgence, l'exception et la nécessité. Ces dimensions sont elles-mêmes reliées à leurs critères de légitimation respectifs : rapidité de la prise de décision, effectivité concrète de l'action gouvernementale et spontanéité dans la recherche de solutions aux problèmes politiques.

■ Legitimation crisis and government by crisis? Emergency, exception, necessity

Abstract

The word « crisis » is widely used in public debate, on the one hand, to emphasize the progressive loss of legitimacy of States and of classical mechanisms of representative democracy and, on the other hand, to describe the growing complexity of political problem addressed by governments. This article aims to compare different aspects of the *political crisis of legitimacy* with the crisis as a privileged space of political legitimation in the era of globalization, technological development and supposed disappearance of ideologies. Starting with medical metaphor and with the organicist model of political life it seems to refer, the concept of crisis will be analyzed by dividing it in three dimensions that contribute to define it: urgency, exception and necessity, which will be linked to their respective legitimacy criteria: speed of decision-making, concrete effectiveness of government action and spontaneity in the search for solutions to political problems.

■ Mots clés

Crise ; démocratie ; Etat ; exception ; légitimité ; nécessité ; rapidité ; spontanéité ; urgence ; vérité.

■ Keywords

Crisis ; democracy ; emergency ; exception ; legitimacy ; necessity ; quickness ; spontaneity ; state ; truth.